



Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 063-200071199-20191217-CCPL_2019_157-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	34 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 10 décembre 2019
Date d'affichage : 10 décembre 2019

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept du mois de décembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Luzillat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Catherine FRADETAL (suppléante de Pascal LABBE), Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Annie HABRIAL (suppléant de Bertrand HANOTEAU), Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER,
André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT,
David MOURNET a donné pouvoir à Yolande BURETTE,

Absents représentés

Éric GOLD, Bertrand HANOTEAU, Pascal LABBE.

Absents :

Josette BREYSSE, Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Jean-Claude PAPUT.

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRENET

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2019-157 : DDFIP - POINT SUR LE RESEAU DE PROXIMITE

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire a voté une motion relative au projet de réorganisation des services de la DGFIP lors de sa séance du 24 septembre dernier.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a demandé que :

- le service attendu soit maintenu et amélioré,
- un conseiller aux décideurs locaux soit dédié à la CCPL et ses 25 communes,
- des garanties soient obtenues quant à la création du bâtiment de Luzillat par l'Etat jusqu'à la fin de l'amortissement.

Aujourd'hui, la concertation est toujours en cours avec le directeur départemental des finances publiques. Une rencontre a eu lieu dernièrement pour la mise en place d'un nouveau réseau de proximité des finances publiques sur le territoire de Plaine Limagne.

Monsieur le président propose de débattre sur les grands principes d'une future organisation afin de préparer la mise en place de ce nouveau réseau de proximité des finances publiques.

Monsieur le Président présente les engagements de la DDFIP :

Un Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) pour CCPL, d'abord basé à Luzillat, puis au siège. Il se déplacera dans les communes et CCPL. Son rôle sera d'aider à la préparation de budgets, de conseiller en matière de fiscalité directe locale, d'aider au montage des projets, analyse financière et sera soutien en matière règlementaire.

Un Service de Gestion Comptable (SGC) qui sera le même pour les 25 communes gérées par le SGC de Riom. Le transfert des tâches de gestion des trésoreries Aigueperse et Luzillat sera effectif au 01/01/2021.

Un accueil généraliste de proximité aux usagers sera proposé, à la MSAP de Randan, à Aigueperse, temporairement à l'ex-trésorerie Luzillat puis à Maringues. La périodicité est à définir. La formation des animateurs aux démarches en ligne sera assurée par la DGFIP et un référent sera accessible directement.

Monsieur le Président propose d'équiper, sur la base du volontariat, les Mairies en moyens informatiques et de créer un réseau dédié aux administrés en visioconférence ou téléphone avec les finances publiques.

Il est proposé la mise en place d'un comité de pilotage pour suivre cette expérimentation composée de 2 représentants de la DGFIP et de 4 Maires.

Un financement pourra peut-être être mobilisé afin d'aider au fonctionnement de Maison France Services après l'obtention d'une labélisation (site unique ou multisites). De plus, le paiement du loyer de la trésorerie sera maintenu pour 2021 et 2022 pour les bureaux.

Monsieur le Président lance le débat et souhaite connaître la position du conseil communautaire sur le projet de réorganisation présenté. Il demande un accord de principe aux conseillers pour continuer à travailler avec la DDFIP à la rédaction d'une charte d'engagement relative au nouveau réseau de proximité des finances publiques sur le territoire de CCPL.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, de travailler à la mise en place d'un nouveau réseau de proximité des finances publiques sur le territoire (18 voix pour et 16 voix contre). Une charte d'engagements sera présentée lors du prochain conseil communautaire. Monsieur SISCO, Directeur Départemental des Finances publiques du Puy-de-Dôme, viendra préalablement présenter aux élus le projet de charte relative au nouveau réseau de proximité des finances publiques sur le territoire.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

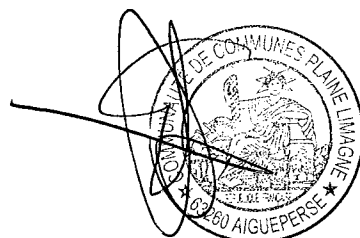
Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 20/12/2019

Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

